

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Lettre de consultation

Paris, le juillet 2010

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris
la Villette
144 av de Flandre
75019 Paris*

Référence du dossier : MAPA/2010/mav
Personne en charge du dossier
Nom : BELGHERBI Mohamed
Service : Logistique et moyens communs
Téléphone : 01 44 65 23 79
Télécopie : 01 44 65 23 95
Adresse Internet : mohamed.belgherbi@paris-lavillette.archi.fr

Madame, Monsieur

ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue de l'achat, la livraison et l'installation de matériels audio-vidéo.

Vous trouverez ci-joint :

- ❑ Les conditions particulières et générales du marché

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- ❑ Des références de prestations analogues
- ❑ Les conditions particulières complétées en les zones grisées, datée et signées par une personne dûment habilitée en deux exemplaires
- ❑ Votre bordereau des prix complété, daté, signé par une personne dûment habilitée
- ❑ Le catalogue des produits proposés pour répondre au besoin du marché

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette
MAPA Matériels audio-vidéo
144 av de Flandre
75019 Paris

avant le 26 juillet 2010 à 12 h
cachet de l'école faisant foi.

Le choix du titulaire de marché sera effectué en fonction des critères suivants :

<i>Critère 1 : tarifs</i>	<i>pondération : 60%</i>
<i>Critère 2 : expériences et qualifications</i>	<i>pondération : 20%</i>
<i>Critère 3 : délais de livraison</i>	<i>pondération : 10%</i>
<i>Critère 4 : autres services proposés</i>	<i>pondération : 10%</i>

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 90 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de jours après réception de la décision par l'ENS d'architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEGI : www.minefi.gouv.fr, rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Mohamed Belgherbi par mail : mohamed.belgherbi@paris-lavillette.archi.fr

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Marlena GORGE par mail : marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Guy Amsellem
administrateur provisoire de l'ENS d'Architecture Paris La Villette